



Paris, le 30 mars 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les musées nationaux après une décennie de transformations 2000 - 2010

La Cour publie ce jour un rapport public thématique intitulé « Les musées nationaux après une décennie de transformations ».

Ce rapport constitue un bilan approfondi et critique de la politique déployée depuis dix ans par le ministère de la culture et les 37 musées nationaux, parmi lesquels figurent le Louvre, Versailles, le Centre Georges Pompidou, le musée d'Orsay, le musée du quai Branly, etc.

La Cour constate qu'en dépit de **l'afflux des moyens alloués aux musées nationaux en dix ans**, ceux-ci **n'ont pas atteint tous leurs objectifs**, notamment en matière de **rajeunissement et de diversification des publics**.

1°) Au cours de la dernière décennie, les **dépenses de l'Etat en faveur des 37 musées nationaux ont progressé deux fois plus vite que celles du ministère de la culture et trois fois plus vite que celles du budget de l'Etat**.

Les dépenses budgétaires de l'Etat sont passées de 334 millions d'euros en 2000 à 528 millions d'euros en 2010, soit + 58 %. **Avec le doublement des avantages fiscaux liés au mécénat**, la Cour estime que **l'effort public en faveur des musées nationaux a augmenté dans une proportion comprise entre + 70 et + 90 % en dix ans**. Si l'autonomie des grands musées a contribué au dynamisme culturel des établissements, elle ne s'est pas traduite par une moindre dépendance à l'égard des financements de l'Etat. De surcroît, les chantiers déjà programmés pèseront sur le budget du ministère de la culture : la Cour a recensé pour un milliard d'euros de projets à financer sur la période 2011-2017, alors que les chantiers de la décennie 2000-2010 n'ont représenté que la moitié de cette somme.

Cette dynamique de dépense n'est plus soutenable au regard de la situation des comptes publics.

2°) **L'efficience n'a pas été au cœur de la politique de l'Etat et de la stratégie des musées**. Au cours des prochaines années, les musées doivent impérativement engager la stratégie d'économie et de productivité qui a fait défaut jusqu'à présent.

Les **effectifs totaux des musées nationaux ont crû de 14 % en dix ans en passant de 6 559 à 7 460 emplois**. Par exemple, les effectifs des trois principaux établissements (Louvre, Versailles, Centre Georges Pompidou) ont augmenté de 1 089 personnes pendant cette période. Les nouvelles activités proposées par les musées et la hausse de la fréquentation totale n'ont pas été « absorbées » par redéploiements ou gains de productivité, mais par un investissement en moyens.

3°) Le **mécénat culturel** contribue à l'enrichissement des collections et aux activités des musées, mais les avantages fiscaux élevés qui lui sont associés, très favorables, en font une **dépense publique qui doit être suivie et évaluée avec rigueur**. Tel n'est pas le cas actuellement.

4°) **Le ministère de la culture s'est considérablement affaibli** et a éprouvé les plus grandes difficultés à mettre en œuvre des orientations nationales, par exemple en matière de tarifs, de gestion des droits photographiques à l'heure du numérique, d'évolution des personnels de surveillance ou de coopération entre établissements.

5°) **Les investissements de l'Etat dans les musées nationaux se sont concentrés sur la capitale**, accentuant le déséquilibre Paris-province au lieu de contribuer à le réduire.

Le principe posé par la loi du 4 janvier 2002 suivant lequel les musées territoriaux sont financés par les collectivités dont ils relèvent, n'impliquait nullement que les investissements de la politique nationale soient réservés à la région parisienne. C'est pourtant ce qui s'est produit tout au long de la décennie. Seul le MUCEM, implanté à Marseille, fera exception à partir de 2013. Dans le même temps, les dépenses du ministère de la culture en faveur des musées territoriaux ont été divisées par deux, en passant de 32,63 millions d'euros en 2000 à 16,53 millions d'euros en 2010.

Les antennes régionales (du Centre Pompidou à Metz, du Louvre à Lens, du musée d'Orsay à Giverny) constituent une alternative. Mais ces antennes ne sont que marginalement financées par l'Etat : ce sont les collectivités locales qui en prennent en charge à la fois l'investissement et le fonctionnement.

6°) **La démocratisation de l'accès aux musées n'a pas progressé**. La forte hausse de la fréquentation totale est due principalement aux touristes étrangers et au public des amateurs parisiens, devenus encore plus assidus.

Selon l'étude du ministère de la culture « Les pratiques culturelles des Français », le taux de fréquentation d'un musée au cours des 12 derniers mois, pour l'ensemble des Français, s'élevait à 30 % en 1989, 33 % en 1997 et de nouveau 30 % en 2008. La baisse est sensible dans toutes les catégories socioprofessionnelles, sauf pour les retraités et inactifs (de 25 % en 1997 à 30 % en 2008). Ce taux baisse également dans toutes les catégories « géographiques », sauf pour les parisiens intra muros (de 57 % en 1997 à 65 % en 2008).

La Cour recommande de redéployer une partie des moyens consacrés à la politique de l'offre vers des actions plus ciblées dirigées sur les publics prioritaires (actions en milieu scolaire, en faveur des familles, des catégories socioprofessionnelles modestes...).

7°) **L'objectif de rajeunissement des publics n'a pas été atteint**, bien qu'il ait été érigé en priorité dès le début de la décennie.

A partir de 2006, la **proportion des jeunes dans la fréquentation** est devenue un indicateur de performance du ministère de la culture : or, il n'a cessé d'afficher des résultats décevants, en **passant de 17 % en 2003 à 15,6 % en 2009**, loin de la cible de 20 % qui avait été fixée au milieu des années 2000. Entre 2005 et 2009, quand les musées nationaux gagnaient 4,8 millions de visiteurs, seuls 410 000 étaient des jeunes alors qu'ils étaient désignés comme public prioritaire.

8°) La **gratuité accordée aux jeunes de 18 à 25 ans et aux enseignants** a été compensée budgétairement auprès des musées sur la base de calculs erronés et d'estimations trop optimistes : en 2009 et en 2010, **l'Etat a versé 19,48 millions d'euros de trop** sur un total de 41 millions d'euros.

La Cour recommande de mettre fin à cette mesure trop générale et de redéployer les moyens qui lui sont consacrés à des actions plus ciblées en direction des publics éloignés de la culture, par exemple sur la base d'appels à projets.

Les **23 recommandations opérationnelles** formulées par la Cour au terme de son rapport visent à traduire les trois grandes orientations stratégiques qu'appelle le bilan des années 2000-2010 :

- **améliorer l'efficacité des musées nationaux** pour anticiper et préparer la modération du soutien direct de l'Etat ;
- **rééquilibrer la politique nationale en faveur des régions** et inciter les musées à développer leurs actions territoriales ;
- redéployer les moyens consacrés à la « politique de l'offre » pour développer ceux de la « politique des publics » afin de **favoriser la diversification et la démocratisation de l'accès aux musées**.